

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 174)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 202 (Rect)

présenté par
M. Colas-Roy

à l'amendement n° 69 de M. Duvergé

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.